

GESTION DE L'INDISPONIBILITÉ PHYSIQUE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

SOMMAIRE

I. LES INSTANCES

- Fiche n° 1 : La médecine professionnelle et préventive
- Fiche n° 2 : Les médecins agréés
- Fiche n° 3 : Le comité médical départemental
- Fiche n° 4 : Le comité médical supérieur
- Fiche n° 5 : La commission de réforme

II. CNRACL : STAGIAIRES ET TITULAIRES À TNC ≥ 28H ET À TC

- Fiche n° 1 : Appréciation de l'aptitude physique
- Fiche n° 2 : Le congé de maladie ordinaire
- Fiche n° 3 : Le congé de longue maladie
- Fiche n° 4 : Le congé de longue durée
- Fiche n° 5 : Les congés de maladie d'office
- Fiche n° 6 : Le congé de cure thermale
- Fiche n° 7 : Le congé pour invalidité temporaire imputable au service
- Fiche n° 8 : Le congé pour causes exceptionnelles
- Fiche n° 9 : L'allocation temporaire d'invalidité
- Fiche n° 10 : Le congé de maternité
- Fiche n° 11 : Le congé d'adoption
- Fiche n° 12 : L'indemnité différentielle
- Fiche n° 13 : Le capital décès
- Fiche n° 14 : La disponibilité d'office pour maladie
- Fiche n° 15 : L'allocation d'invalidité temporaire
- Fiche n° 16 : Le temps partiel pour raison thérapeutique
- Fiche n° 17 : L'aménagement de poste
- Fiche n° 18 : Le changement d'affectation
- Fiche n° 19 : Le reclassement professionnel pour inaptitude physique
- Fiche n° 20 : La retraite pour invalidité CNRACL
- Fiche n° 21 : Le licenciement pour inaptitude physique
- Fiche n° 22 : Les modalités de recours
- Fiche n° 23 : Le maintien de la couverture sociale des agents quittant le service
- Fiche n° 24 : Le fonctionnaire stagiaire
- Fiche n° 25 : Les agents détachés
- Fiche n° 26 : Les sapeurs-pompiers volontaires
- Fiche n° 27 : Les activités syndicales
- Fiche n° 28 : Droits et obligations du fonctionnaire pendant les congés maladie

III. IRCANTEC : STAGIAIRES ET TITULAIRES À TNC < 28H

- Fiche n° 1 : Appréciation de l'aptitude physique
- Fiche n° 2 : Le congé de maladie ordinaire
- Fiche n° 3 : Le congé de grave maladie
- Fiche n° 4 : Les congés de maladie d'office
- Fiche n° 5 : Le congé de cure thermale
- Fiche n° 6 : Le congé pour accident de travail
- Fiche n° 7 : Le congé pour maladie professionnelle
- Fiche n° 8 : La rente d'incapacité permanente
- Fiche n° 9 : Le congé de maternité
- Fiche n° 10 : Le congé d'adoption
- Fiche n° 11 : Le capital décès
- Fiche n° 12 : La disponibilité d'office pour maladie
- Fiche n° 13 : La pension d'invalidité
- Fiche n° 14 : La reprise d'activité partielle : le temps partiel pour motif thérapeutique de la sécurité sociale
- Fiche n° 15 : L'aménagement de poste
- Fiche n° 16 : Le changement d'affectation
- Fiche n° 17 : Le reclassement professionnel pour inaptitude physique
- Fiche n° 18 : Le licenciement pour inaptitude physique
- Fiche n° 19 : La rémunération des agents du régime général en arrêt maladie
- Fiche n° 20 : Avis de la CPAM, du comité médical et de la commission de Réforme
- Fiche n° 21 : Les modalités de recours
- Fiche n° 22 : Le contentieux de la sécurité sociale
- Fiche n° 23 : Le fonctionnaire stagiaire
- Fiche n° 24 : Droits et obligations du fonctionnaire

IV. LES AGENTS CONTRACTUELS

- Fiche n° 1 : Appréciation de l'aptitude physique
- Fiche n° 2 : Le congé de maladie ordinaire
- Fiche n° 3 : Le congé de grave maladie
- Fiche n° 4 : Les congés de maladie d'office
- Fiche n° 5 : Le congé de cure thermale
- Fiche n° 6 : Le congé pour accident de travail
- Fiche n° 7 : Le congé pour maladie professionnelle
- Fiche n° 8 : La rente d'incapacité permanente
- Fiche n° 9 : Le congé de maternité
- Fiche n° 10 : Le congé d'adoption
- Fiche n° 11 : Le capital décès
- Fiche n° 12 : Le congé sans traitement
- Fiche n° 13 : La pension d'invalidité
- Fiche n° 14 : La reprise d'activité partielle : le temps partiel pour motif thérapeutique de la sécurité sociale
- Fiche n° 15 : L'aménagement de poste
- Fiche n° 16 : Le reclassement professionnel pour inaptitude physique
- Fiche n° 17 : Le licenciement pour inaptitude physique
- Fiche n° 18 : La rémunération des agents du régime général en arrêt maladie
- Fiche n° 19 : Avis de la CPAM et du comité médical
- Fiche n° 20 : Les modalités de recours des avis rendus par le comité médical départemental, le comité médical supérieur, les décisions prises par la collectivité
- Fiche n° 21 : Le contentieux de la sécurité sociale
- Fiche n° 22 : Les contrats « Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale »
- Fiche n° 23 : Droits et obligations